

Compromis libéral sur le Pacte de stabilité
Michel Husson, Rouge n°2105, 31 mars 2005

Le Pacte de stabilité, qui limite le déficit budgétaire à 3 % du PIB, était en crise depuis plusieurs mois. Il vient d'être « assoupli » au dernier sommet de Bruxelles (1). Mais cette révision est un miroir aux alouettes. D'abord, elle ne touche qu'à la marge ce qui rend ce Pacte « stupide » (*dixit* Prodi alors président de la Commission), à savoir des politiques budgétaires « pro-cycliques » qui consistent à freiner l'économie quand elle va mal. L'accord permet d'étaler dans le temps les mesures restrictives et invite à prendre en considération des « facteurs pertinents » dont la définition est très vaguement élargie.

Dans un communiqué officiel, Juncker, le président luxembourgeois du Conseil européen, s'est empressé d'en réduire la portée : « la stabilité ne quittera ni notre vocabulaire ni notre pratique, et les pouvoirs ainsi que le droit d'initiative de la Commission européenne ont été entièrement sauvegardés ». L'accord conserve les « règles fondamentales de l'Union économique et monétaire » et ne remet pas en cause « les critères de 3% et 60% [sur la dette publique] ». Comme dit Reynders, le ministre des finances belge, « on pourra discuter pour un déficit à 3,2 ou 3,3 %, mais il sera exclu de le faire à 4 ou 5 % ».

Le seul critère vraiment nouveau, et le seul à être chiffré avec précision, concerne les fonds de pension : il faudra « examiner avec attention tout dépassement (...) qui reflète la mise en oeuvre de réformes de pensions (...) comprenant un pilier obligatoire financé par capitalisation » ; si elles conduisent à une « détérioration à court terme (...) la viabilité à long terme des finances publiques s'améliore nettement ».

L'accord ne revient évidemment pas sur la cause principale du déficit, qui est la défiscalisation progressive des revenus du capital. Il représente en réalité un compromis entre deux tactiques libérales. La première est celle qui consiste à attaquer frontalement les dépenses publiques comme le voudrait la BCE, qui a d'ailleurs vigoureusement protesté contre l'accord ; l'autre tactique, préconisée par la France et l'Allemagne, préfère étaler l'offensive dans le temps pour mieux prendre en compte les rapports de force sociaux dans chaque pays et le coût des plans de régression sociale. Mais il n'existe aucune divergence sur l'objectif qui est d'obtenir un recul des dépenses publiques « excessives » en prenant prétexte du déficit fabriqué par les contre-réformes fiscales.

Avec le report de la directive Bolkestein (qui n'est en aucun cas son retrait), ce compromis sert, face à la montée du « non », à illustrer la « souplesse » des politiques européennes ; et aussi, à faire oublier que le Pacte est intégré au projet de Constitution (article 184 et protocole n°10). Une nouvelle tentative d'escamotage qui ne trompera pas grand monde.

(1) pour une analyse plus détaillée, voir la note Attac « Le Pacte de stabilité reste au service des politiques libérales » <http://hussonet.free.fr/pacte2.pdf>